

Déchets et Centre de Tri : Infos et nouveautés

Les habitant-es d'Echandens sont excellents au recyclage !

Au total, les Echandelier-ères ont produit en 2022 une moyenne de 392 kg de déchets par habitant. Nous nous situons au-dessous de la moyenne cantonale qui était pour 2022 de presque 422 kg.

À Echandens, on recycle plus que la moyenne cantonale grâce aux gestes de chacun !

52% de déchets incinérables

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !
Lors de vos achats, réfléchissez à l'emballage du produit acquis, à son utilité et à sa qualité !
Le vrac est également un bon moyen d'éviter les emballages inutiles !



3,7 % de papier et carton

Placez des corbeilles uniquement pour le papier dans les endroits stratégiques de votre logement (sous le bureau, dans la cuisine)



2,3 % de flacons PE ou PP

Vous trouverez des containers PE et PP dans les supermarchés.



17% de déchets compostables !

Optez pour un compost !
Si avoir un compost à sortir toutes les semaines pour le camion de ramassage ne vous tente pas, essayez le lombricompost. Il se gèrera tout seul et vous aurez même quelques animaux de compagnie en plus !



10 % de déchets divers tels que des inertes, des capsules, des appareils électroniques qui tous ont leurs propres filières de recyclage. Allez à la déchetterie !



10% de gaspillage alimentaire

→Découvrez de nouvelles recettes pour cuisiner vos restes
→Essayez de finir vos restes avant d'acheter de nouveaux aliments
→Apprenez les nouvelles techniques pour conserver plus longtemps les aliments
Un ménage moyen de quatre personnes dépense 2'400 francs par an pour de la nourriture qui finira jetée (Beretta & Hellweg 2019).



5 % de textiles

Donnez une seconde vie à vos textiles en les déposant dans les bennes prévues à cet effet. S'ils ne sont pas jugés en assez bon état pour être à nouveau portés, ils seront transformés en chiffons pour l'industrie !

Pour tous les goûts

Les Echandelier·ères disposent d'un large service de ramassage de déchets au porte-à-porte ainsi qu'un Centre de tri moderne et performant. Chacun peut ainsi choisir par quel biais recycler ses déchets.

Encore meilleurs ?

Le contenu des sacs taxés montre qu'il contient un quart à un tiers de nourriture. Il s'agit soit de restes alimentaires qui peuvent être compostés ou méthanisés ou d'aliments encore consommables. Des aides et idées sont proposées sur horizon.echandens.ch à ce sujet.

Des bennes pour la protection des travailleurs

Le service de porte-à-porte a fait ses preuves et va se poursuivre. Néanmoins, dans le but de protéger la santé des travailleur·ses qui collectent les déchets au porte-à-porte, il sera désormais obligatoire de déposer ses déchets dans des conteneurs adaptés. En effet, si individuellement, des contenants divers et de faibles charges peuvent paraître sans difficulté, il faut imaginer qu'un camion de collecte passe devant des centaines de points de ramassage. Les conteneurs pouvant être levés mécaniquement permettent de préserver la santé (le dos) des travailleur·ses qui ne peuvent être amenés à soulever quotidiennement des tonnes de divers ordures dans divers contenants sans impact.

Les ordures ménagères, le papier-carton, les déchets verts et le verre devront être déposés dans des conteneurs à roulette de 140 à 770 litres pour garantir une levée mécanique par les employé·es de l'entreprise de transport mandatée.

Les déchets de cuisine pourront être déposés dans des conteneurs de maximum 5l.

En cas de coupe de branches, ces dernières peuvent être déposées en ballots ficelés de maximum 1.5m de longueur.

Subventions à l'acquisition de bennes

Pour les ménages, des aides à l'achat de bennes peuvent être adressées à l'administration communale. Sur présentation d'une facture nominative, 50% du prix peut être subventionné pour tout achat de maximum 4 bennes une fois tous les 5 ans (voir les détails sous horizon.echandens.ch).

Des regroupements entre voisins peuvent également permettre de limiter le nombre de bennes et le partage de ces coûts de l'espace nécessaire.



Centre de tri

Notre Centre de tri offre une très large palette de filière de recyclage. Sont repris le papier, le carton, les verres triés, l'aluminium, le fer blanc, le PET, la ferraille, les matériaux inertes, le bois, les textiles et chaussures, les déchets spéciaux (toxiques, peintures, amiante...), les appareils électroniques, les piles, les capsules de cafés, les déchets de cuisine, les déchets verts, les ordures ménagères et les encombrants.

Nouvelle filière des flacons

Depuis ce printemps, la commune a pu ouvrir une nouvelle offre pour la reprise de flaconnage pour les « plastiques creux » ou flacons. Il s'agit de toutes les bouteilles ou tubes en plastique avec bouchon et sans classe de toxicité.

Encombrants de plus de 60cm

Pour mémoire, les encombrants concernent les matériaux ne pouvant « entrer » dans un sac taxé 110l, soit de plus de 60cm. Il s'agit de dépôt concernant des objets spécifiques ponctuels. Cette filière est en effet traitée de manière distincte car les matériaux doivent préalablement à leur incinération être broyés avant d'être déposés dans les fours de Tridel pour incinération.

Rappel des horaires d'ouverture du Centre de tri

Période du 1^{er} mars au 31 octobre

Mercredi de 13h00 à 18h00

Samedi de 08h00 à 12h30

Période du 1^{er} janvier au 28 février et du 1^{er} novembre au 31 décembre

Mercredi de 13h00 à 17h00

Samedi de 08h00 à 12h30

Nouvelle carte d'accès

Dès le 1^e juillet, la nouvelle carte d'accès au Centre de tri sera placée derrière le pare-brise des véhicules entrants. Cela permettra au personnel de vérifier efficacement l'usage du Centre de tri. En effet, cette infrastructure communale est destinée aux habitant·es à usage privé. Les frais et rétrocessions des différentes filières doivent être autofinancés par une participation annuelle que la Municipalité souhaite maintenir au plus bas, malgré la hausse globale des coûts.

Participation aux frais

Echandens dispose globalement d'un service luxueux d'évacuation et d'offre en traitement de ses déchets. La combinaison d'une large palette de déchets repris directement au porte-à-porte par des entreprises de ramassage représente des coûts importants. Cette offre est complétée par un Centre de tri moderne offrant la reprise d'une très large palette de matériaux, largement au-delà du minimum légal. La participation des citoyens et des entreprises à ces frais est basée sur le principe de l'autofinancement.

A ce titre, une participation aux frais d'évacuation des déchets, de traitement, de recyclage et de surveillance du Centre de tri est perçue chaque année auprès des habitant.es et des entreprises de la commune. Les entreprises bénéficient

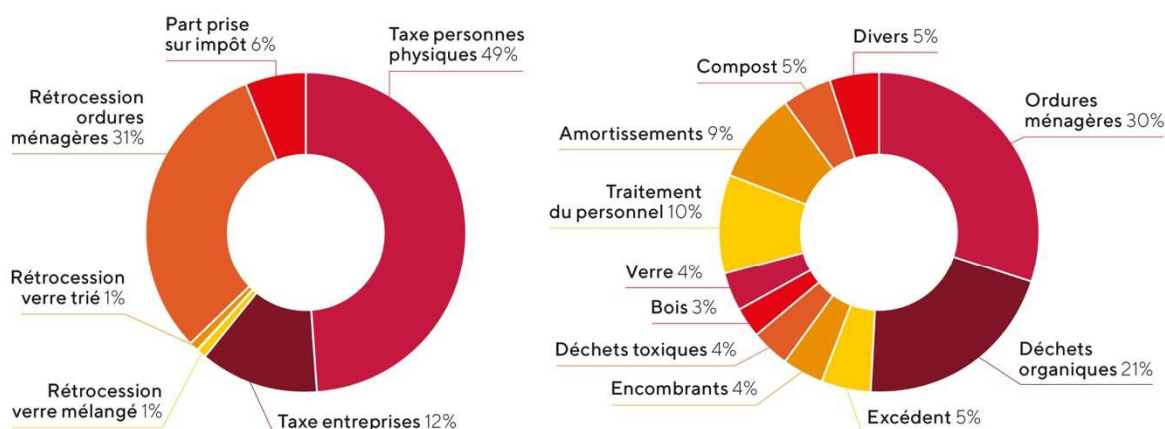
également du service de ramassage au porte-à-porte pour les déchets de type « ménagers », c'est-à-dire les déchets non liés à l'exploitation.

La participation est fixée pour 2023 encore à CHF 78.00/an pour les ménages et à CHF 200.00/an pour les entreprises. La Municipalité s'efforce de contenir l'augmentation des coûts à tous les niveaux.

La participation des ménages couvre près de la moitié des coûts, celle des entreprises environ 12%, une petite part est couverte par les rétrocessions des filières de recyclage du verre. Les rétrocessions des sacs taxés couvrent près de 30% des frais et une petite part est financée par les impôts généraux.

Du côté des coûts, l'évacuation et le traitement des ordures ménagères au porte-à-porte représentent la principale charge suivie de l'évacuation et du traitement des déchets organiques (toujours au porte-à-porte).

Répartition des coûts d'évacuation et de traitement de l'ensemble des déchets de la commune ainsi que la couverture des frais



Une part des déchets communaux (poubelles publiques, littering récolté par le personnel et les déchets toxiques) sont couverts non pas par la taxe déchets mais par les impôts généraux en application des principes légaux à ce sujet.

Les divers couvrent des parts de déchets de petits volumes tels que les déchets carnés, l'évacuation du PET, des habits usagés, des huiles, etc.

Le fonds des déchets est pour 2022 légèrement excédentaire (5%) suite à trois années déficitaires. L'équilibre restant globalement atteint pour l'instant.

Le financement du recyclage en Suisse et ses différentes filières

Le financement du recyclage repose sur plusieurs modèles de gestion des déchets. Certaines taxes sont prescrites par la Confédération pour certains déchets, telles que la Taxe d'élimination anticipée (TEA) pour le verre et les piles. Cette taxe est comprise dans le prix de vente d'un produit pour couvrir les coûts d'élimination ultérieurs.

Une autre forme de financement est la Contribution anticipée de recyclage (TAR) pour l'aluminium, le fer-blanc et les bouteilles à boissons en PET. Cette taxe est un supplément prélevé au niveau du producteur, de l'importateur et du commerce, et qui couvre le besoin de financement du recyclage du produit concerné. Les taxes de

recyclage sont payées par les membres de l'organisation de la branche, pour chaque unité vendue, et répercutées sur le prix de vente des boissons.

En outre, l'Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA) impose une taxe anticipée de recyclage (TAR) lors de l'achat d'un appareil électrique ou électronique. Cette taxe permet de financer un e-recyclage durable de manière compétitive et de reprendre sans frais supplémentaires les appareils électriques et électroniques usagés.

Rétrocessions

Les différentes filières de recyclage comprennent notamment le verre, le carton, les métaux, les déchets verts et les textiles, qui sont collectés séparément et recyclés. Selon les coûts et bénéfices de ces filières, la commune reçoit des rétrocessions. Ces dernières années, elles sont très variables mais restent intéressantes financièrement pour participer à la couverture des charges.

La filière de recyclage en Suisse est très bien développée. Actuellement, 53% des déchets urbains produits en Suisse sont recyclés, ce qui en fait l'un des pays les plus performants en la matière. Quelle fierté de pouvoir prétendre être les champions du monde du recyclage ! C'est un geste qui peut paraître anodin, mais vous contribuez toutes et tous à cet exploit en triant vos déchets !

Poubelles publiques

L'évacuation des déchets concerne également les poubelles qu'on retrouve dans l'espace public. La levée de ces déchets représente une charge importante (couverte par les impôts généraux), notamment en frais de personnel. A Echandens on compte environ 60 poubelles publiques impliquant trois ramassages par semaine, soit 15 heures de travail hebdomadaire de notre personnel de voirie. La quantité d'ordures collectées sur l'espace public représente 366 kg/mois, soit l'équivalent de 30 containers de 770 litres par mois.

Actuellement, nous avons divers types de poubelles, des plus anciennes aux plus récentes. Les systèmes récents sont résistants au feu et offrent des systèmes de fermeture qui évitent l'accès aux animaux. Des changements sont en cours pour remplacer certaines anciennes poubelles et réaliser des regroupements des points de collecte pour permettre des tournées plus efficaces. Des poubelles à tri dans l'espace public seront également mises en place aux endroits les plus convoités.

Comme vous l'aurez compris, l'élimination des déchets sur la voie publique est plus coûteuse et plus mauvaise que celle réalisée par le biais de vos poubelles personnelles. Le tri et l'évacuation à domicile sont les meilleures solutions.